

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20180326-DEL028-18-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2018  
Date de réception préfecture : 06/04/2018

**DELIBERATION N° DEL028-18**

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, A. DUSSERRE, H. EL GARES, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 26 mars 2018)  
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude Sergent, en date du 26 mars 2018)  
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2018)  
M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2018)  
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 mars 2018)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège  
M. DUBOIS Stéphane  
M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé

M. THIERRY BARRAL A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Protocole établissant un dispositif de convention entre la ville et les copropriétés privées, pour la mise à disposition d'un espace public afin de créer un site de compostage collectif.**

**Rapporteur : Claude SERGENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Des copropriétés privées, ne disposant pas de surface commune, sollicitent la ville afin qu'elle leur mette à disposition un espace public, à proximité de leur parcelle, afin de créer un site de compostage collectif.

La commune de Gières souhaite encourager le développement du compostage collectif et renforcer les différentes actions de développement durable, aussi bien publiques que privées, avec le partenariat de Grenoble-Alpes Métropole.

Aussi, il sera proposé aux copropriétés de signer une convention à titre gracieux avec la commune portant sur la création d'un site de compostage collectif sur un espaces public, fixant les conditions, les obligations, les responsabilités et la prise en charge financière entre les deux parties.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver la mise à disposition d'un espace public à une copropriété privée, afin de créer un site de compostage collectif,
- de l'autoriser à signer les conventions avec les copropriétés qui manifesteront leur volonté de bénéficier de ce dispositif.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2018.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.